

(CR)

REGAR
REÇU LE
NOV. 2011

Dest.	Att.	Ino.
DREAL	x	
EG		y

PRÉFECTURE DU NORD

02 18 NOV. 2011 02

ARRIVÉE

Monsieur Dominique BUR
Préfet de la Région Nord Pas de Calais
Préfecture du Nord
12/14 Rue Jean Sans
59039 LILLE Cedex

Lille, le 17 NOV. 2011

DREAL Nord - Pas-de-Calais

Arrivé le 23 NOV. 2011

DIRECTION

Monsieur le Préfet,

Par la lettre du 9 septembre 2011, vous avez sollicité l'avis du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole sur le projet de Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) du Nord-Pas de Calais.

Je souhaite souligner d'emblée que je partage l'ambition exprimée par le projet de SRCAE en faveur de la qualité de vie dans la Région. Je salue l'effort d'analyse et de propositions réalisé en préparation de ce projet intégrant les questions majeures du changement climatique, de la qualité de l'air et de l'énergie.

Le document apporte des ordres de grandeur, certes encore approximatifs, mais précieux pour prendre la mesure des efforts nécessaires à accomplir et pour mieux connaître les effets possibles des politiques à mettre en œuvre. Ces données seront utiles pour le SCOT et le Plan climat-énergie territorial (PCET) en cours d'élaboration.

La lecture du projet de SRCAE met en évidence l'importance majeure des agglomérations, et particulièrement de Lille Métropole, dans la réussite des mesures préconisées qu'il s'agisse d'urbanisme, de transports, d'amélioration des performances énergétiques des constructions, de limitation des pollutions, de maîtrise de l'énergie.

Les grandes orientations définies rejoignent globalement les analyses et enjeux du diagnostic du SCOT. Cependant, je regrette l'absence de vision stratégique globale qui hiérarchise les orientations définies. En outre, le domaine de l'aménagement du territoire me semble insuffisamment traité. Il comporte pourtant des leviers potentiels dont les bénéfices sont perceptibles plutôt à long terme (au-delà de 2020) et difficilement chiffrables, mais qui constituent de véritables priorités : l'organisation intelligente du territoire, la ville intense, la localisation des activités économiques, la décentralisation des ports intérieurs.

J'ajoute que les petites villes et les territoires de périphérie des agglomérations me paraissent trop peu présents dans le projet de SRCAE. L'accent est justement mis sur le mode de développement des agglomérations qui constitue un enjeu central, mais ces territoires ne doivent pas pour autant être oubliés.

Sur un autre plan, il m'apparaît nécessaire d'avoir une vision claire de l'articulation entre les nombreux documents encadrant le développement territorial : schémas nationaux, schémas régionaux, SRCAE mais aussi Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, Schéma régional des transports, SCOT/interSCOT, etc. Cette vision manque encore mais il me semble important que les différents documents de planification jouent clairement leurs rôles respectifs : plus stratégique au niveau régional pour le SRCAE, plus localisé au niveau de l'arrondissement et plus prescriptif pour le SCOT, plus spécifique et prescriptif encore pour le PCET, le PDU, le PLU, etc.

.../...

.../...

La cohérence nécessaire appelle à mon sens quelques évolutions du projet de SRCAE. De manière générale, celui-ci ne devrait pas entrer dans les mesures détaillées relevant avant tout des communes ou agglomérations.

Par exemple dans le domaine des transports, si je rejoins les idées exprimées sur le rôle du Syndicat mixte intermodal régional de transports (SMIRT) ou l'intérêt d'un interSCOT, il me semble que les politiques nationale et régionale devraient être plus présentes, notamment à travers l'évocation des améliorations des infrastructures de transports en commun prévues par l'Etat et la Région (le schéma national des infrastructures de transport ou le schéma régional des transports ne sont pas mentionnés) ou à travers l'appui à apporter au développement des réseaux lourds de transports publics des agglomérations. A l'inverse, il ne me paraît pas du niveau du SRCAE d'avancer des solutions aussi précises que « créer des arrêts de bus sur les chaussées » ou, pour les transports publics, « une réduction des tarifs hors gratuité ». Ces questions relèvent plutôt des PDU, dont l'élaboration associe l'Etat et la Région.

S'agissant de l'artificialisation des sols, le projet de SRCAE affiche l'objectif de diviser par 3 à l'horizon 2020, le rythme récemment observé. Cet objectif chiffré est particulièrement ambitieux compte-tenu des tendances actuelles dans l'arrondissement de Lille. S'il est souhaitable et possible de limiter l'artificialisation des sols, il faut simultanément permettre les constructions nécessaires au développement territorial.

Si l'objectif d'économiser l'espace s'impose, la méthode proposée m'apparaît contestable. Au-delà du débat sur le chiffre avancé, l'indicateur proposé est trop réducteur ; la création d'espaces verts urbains publics et privés, évolution tout-à fait souhaitable, y est intégrée à l'artificialisation des sols. Et, surtout, cet indicateur est insuffisant. C'est sur l'ensemble d'une politique (renouvellement urbain, densité mixité, protection des espaces agricoles,...) qu'il conviendrait d'apprécier l'apport d'un SCOT à la limitation de l'étalement urbain.

Je constate que la question de la dépendance énergétique du territoire est traitée de manière partielle. La réflexion gagnerait à être approfondie notamment sur l'énergie grise, sur les réseaux de distribution et sur les sources d'énergie. Bien que la gestion des réseaux de distribution relève de la compétence des communes ou de leurs groupements, le SRCAE doit à minima identifier cet enjeu.

En matière d'énergies renouvelables, certaines zones de Lille Métropole sont exclues du Schéma régional éolien car le développement du grand éolien n'y est pas pertinent. Cependant, certaines de ces zones pourraient accueillir des petites éoliennes pour lesquelles je souhaite pouvoir envisager la création de Zones de développement de l'éolien. J'attire aussi votre attention sur les enjeux d'articulation transfrontalière sur cette question qui pourraient intervenir dans le cadre du Groupement européen de coopération territoriale Eurométropole, dont l'Etat et la Région font partie.

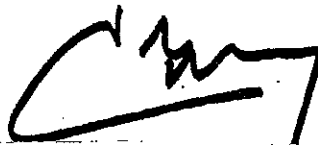
Je voudrais également relever que le projet de SRCAE prévoit d'"Expérimenter de façon pilote au niveau national les possibilités de valorisation du biogaz par injection directe dans un réseau". Comme vous le savez sans doute, Lille Métropole est déjà pilote en France d'une telle expérimentation : depuis juin 2011, le Centre de Valorisation Organique de Sequedin injecte quotidiennement dans le réseau du biogaz produit à partir des déchets ménagers. Lille Métropole est disposée à faire bénéficier les acteurs régionaux de cette expérience.

.../...

.../...

Ainsi, si je partage les grands objectifs du projet de SRCAE, il me semble indispensable de poursuivre la réflexion commune au-delà de la date de fin de consultation prévue le 15 novembre de manière à construire une véritable vision stratégique partagée sur le climat, l'air et l'énergie en Nord-Pas-de-Calais. Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole est pleinement disposé à contribuer à ce travail d'approfondissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



René VANDIERENDONCK,
Vice-président du Syndicat mixte du
SCOT